



MANDAT DU CLUB

Attention : seul le Président ou un licencié du club peuvent représenter ce dernier lors d'une assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL DU RHÔNE / METROPOLE DE LYON

Je soussigné(e), M. / Mme¹

Président(e) du club (+ n°affiliation) :

Licence FFKDA n° :

Donne mandat au membre de notre club :

Membre du club² : Nom : Prénom.....

Licence FFKDA n° :

Pour me représenter lors de l'assemblée générale du 06 FEVRIER 2026.

Signature du donneur de pouvoir

¹ Rayer la mention inutile

²Rappel : Seul le président licencié d'une association affiliée à la FFKDA peut donner un mandat et uniquement à un licencié de son association.